



Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on a dit....

Jeudi 20 juillet 2017, les Organisations Syndicales avaient été convoquées par la DRH de Safran pour un « échange et point de situation sociale ». Nous y avons appris que la prime de transfert promise aux ex salariés SAFRAN était passée de 2.000€ + 4% du salaire annuel brut à seulement 4% du salaire annuel brut.

Philippe PASTOR, DRH d'ArianeGroup, a déclaré en séance :

« J'ai fait une erreur en mars en vous annonçant 2.000€ + 4%... »

Comment le croire sachant que :

- cette annonce a été faite par la lecture des éléments que le DRH avait sur son cahier, lors de la réunion officielle entre les syndicats et la Direction d'ArianeGroup le 22 mars 2017,

- cette information a été reproduite dans différents tracts que lit régulièrement la DRH, selon ses dires.

Alors que nos Directions répètent sans cesse sur A6 qu'il faut « faire preuve d'exemplarité et de respect des engagements », la Direction ne montrerait pas l'exemple...

OUI, les salariés d'ArianeGroup veulent que le projet A6, ainsi que tous les autres, aboutissent. Tous ces projets pérennisent nos emplois et prouvent que nous sommes toujours à la pointe technologique. Mais cela sera possible qu'en fédérant les salariés et en instaurant un climat de confiance et de respect...

Nous rappelons à la Direction qu'elle s'engage actuellement sur une « CHARTE ETHIQUE » et que dans le paragraphe 2 - intitulé CONFIANCE, est inscrit: « Transparence et honnêteté nous guident dans l'exercice de nos fonctions, et nous permettent de créer un environnement de travail où règne la confiance pour toutes les parties prenantes... ». Alors faites ce que vous écrivez !!!!

2.000€ pour tous les salariés d'ArianeGroup

Scandalisées par cette annonce, les syndicats se sont retrouvés en intersyndicale vendredi pour rédiger un courrier commun (cf. au dos) envoyé le jour même à la Direction.

Dans la foulée le Président Charmeau nous a proposé de nous rencontrer le mardi 29 août 2017 à 11h au siège d'ArianeGroup. Selon ce qui sera annoncé, l'intersyndicale pourrait appeler les salariés à se mobiliser très rapidement après cette réunion et montrer ainsi que notre détermination et notre solidarité sur le sujet est à la hauteur de notre amertume.

Nous demandons en complément des 4% du salaire annuel brut attribués aux salariés issus de Safran, le versement d'une **prime de 2000€ pour tous les salariés d'ArianeGroup, quelle que soit leur société d'origine**, Ce serait un minimum pour rétablir un dialogue social serein.



21 JUILLET 2017

À ArianeGroup : Alain CHARMEAU – Thierry FRANCOU
Copie ArianeGroup : Philippe PASTOR – Philippe ROZAT
Copie Safran : Philippe PETITCOLIN – Jean-Luc BERARD
Copie Airbus : Philippe PEZET – Michel SESQUES

Messieurs,

Les Délégués Syndicaux Centraux d'ArianeGroup ont été convoqués jeudi 20 juillet 2017 par les DRH Safran et ArianeGroup pour un « échange et point de situation sociale ». Au cours de cette réunion, nous avons été informés, entre autres, que la prime de transfert des salariés issus de Safran ne serait pas de [2000€ + 4% de la rémunération annuelle] comme annoncée par la DRH ArianeGroup lors de la réunion des DSC du 22 mars 2017, puis confirmée par vos services, mais limitée à 4% seulement.

Aucune explication n'a été donnée en séance, sinon la confirmation que les 2000€ avaient bien été annoncés lors de la réunion du 22 mars, mais qu'il s'agissait d'une erreur.

Cette situation inédite est inacceptable au regard des quatre points suivants :

- Le compte n'y est pas : le nouveau calcul de cette prime ne compense pas la perte de l'épargne salariale des salariés ArianeGroup issus de Safran pour le second semestre 2016, contrairement à l'engagement pris ;
- Il n'est pas possible d'avoir un dialogue social sain avec une DRH qui ne respecte pas la parole donnée en réunion officielle de négociation (réunion des DSC du 22 mars 2017). La confiance est rompue ;
- La désinvolture avec laquelle cette information nous a été donnée illustre le peu de considération de la Direction d'ArianeGroup envers les salariés et leurs représentants ;
- Tandis que la société sollicite fortement les salariés au regard des enjeux techniques et économiques du programme Ariane 6, on peut facilement imaginer l'impact négatif de ce dossier sur la motivation de chacune et de chacun.

Dans ces conditions, nous considérons qu'en revenant sur sa parole donnée, la DRH d'ArianeGroup s'est discréditée et a rompu la confiance nécessaire à un dialogue social sain et apaisé. Nous ne reconnaissons plus nos interlocuteurs DRH ArianeGroup, devenus illégitimes pour poursuivre l'agenda social de notre société.

Afin d'apaiser la situation et pouvoir revenir autour de la table des négociations sociales à la rentrée, nous vous demandons l'attribution d'une prime uniforme de 2000€ pour tous les salariés d'ArianeGroup, quelle que soit leur société d'origine, en complément des 4% pour les salariés issus de Safran. Ce serait un minimum pour rétablir un dialogue social serein.

Nous comptons sur vous, d'ici le 16 août, pour régler cette situation autant inouïe qu'inacceptable dans une société comme la nôtre qui affiche le dialogue social en tant que valeur forte ; faute de quoi nous en tirerions toutes les conséquences. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations syndicales.

Réponse de Monsieur Charmeau

De : CHARMEAU, Alain

Envoyé : vendredi 21 juillet 2017 18:48

Objet : RE: Courrier CFE-CGC, CFTD, CGT, FO, SUD ArianeGroup

Messieurs les délégués syndicaux,

Je viens de prendre connaissance de votre lettre concernant la prime de transfert.

Je tiens à vous préciser les éléments suivants :

Cette prime de transfert résulte d'un engagement du groupe Safran et concerne le début 2016, avant finalisation d'ArianeGroup.

Interrogé mi-juillet sur ses intentions de mise en œuvre, Safran nous a informé de sa décision d'attribuer une prime de 4 % de la rémunération annuelle aux salariés Safran transférés collectivement chez ArianeGroup, indiquant que ce montant permettait de verser l'équivalent de l'épargne salariale hors abondement, celui-ci ne pouvant être pris en considération au regard des circonstances.

ArianeGroup versera donc pour le compte du groupe Safran le montant décidé; ce versement interviendra sur la paie du mois d'août prochain.

Je propose de vous rencontrer le 29 Août à 11h à Paris.

Bien cordialement

Alain Charmeau